



Ville d'Escaudain

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESCAUDAIN

SÉANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2024
CONVOCAION EN DATE DU 25 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATION N° 02/05/2024

Présidence : M. Bruno SALIGOT, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 18

Nombre de votants : 25

Membres présents : MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, DRELON André, RISBOURG Dominique, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, ADIMI Karim, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure

Membres excusés ayant donné pouvoir : M. BENAMARA Ali donne pouvoir à Mme MARCUZZI Jeannette, Mme TRIOUX Annick donne pouvoir à M. SALIGOT Bruno, M. SION Michel donne pouvoir à Mme GUIOT Christelle, Mme VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique donne pouvoir à M. ABDELOUHAED Olivier, Mme DI GIULIO Cécile donne pouvoir à Mme SCHUTT Sylvie, Mme GALAND Mélanie donne pouvoir à Mme STIEVENARD Karine, M. ABDELKADER Michaël donne pouvoir à Mme MERCIER Catherine

Membres excusés : MM. GIL Eugène, PLAYE Maryse, PETIT Dimitri

Membres absents : M. CLOET Geoffrey

Secrétaire de séance : Mme RISBOURG Dominique

OBJET : Budget 2024 – Décision modificative n°1

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Budget Primitif 2024 voté le 11 Avril 2024 ;

Vu l'article L.1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il convient de procéder à des régularisations comptables dans les deux sections budgétaires ;

Vu le projet de décision modificative prenant en compte ces régularisations et notamment :

En section d'investissement :

En dépenses réelles, des crédits sont inscrits aux articles 2031 (frais d'études) pour 100 000 € notamment pour une étude de définition pour un nouveau projet d'école en centre-ville, au 2051 (concessions et droits similaires) pour 1 000 €, au 2152 (installations de voirie) pour 13 000 €, au 21831 (matériel informatique scolaire) pour 3 800 €, au 21838 (autre matériel informatique) pour 8500, au 21848 (autres matériels de bureau et mobiliers) pour 9 400 €, au 2188 (autre immobilisation) pour 7451.41 €, au 2313 (constructions) pour 185 911.18 €, une réduction au 2111 (terrains) de 30 000 € afin d'équilibrer les comptes 2138 (autres construction) pour 20 000 € et le 2151 (réseaux de voiries) pour 10 000€, une réduction au 21828 (Autres matériel de transport) pour 13 000 €. Il s'agit d'ajustements de dépenses.

Soit un total des dépenses d'investissement de **316 062.59 €**.

En recettes réelles, une augmentation de 136 151.41 € à l'article 10222 (F.C.T.V.A), correspondant à un complément de FCTVA, sont inscrit 179 911.18 € au titre d'une subvention de l'état (Fonds Vert), pour les travaux de toiture de l'école Schneider et d'installation VMC double flux à l'article 1321(Subventions d'investissement – Etat).

Soit un total des recettes d'investissement de **316 062.59€**.

En section de fonctionnement :

Au titre des dépenses réelles, des crédits sont inscrits pour 13 083.78 € à l'article 60611 (eau), pour 30 000 € à l'article 60623 (alimentation), pour 250 € à l'article 615228 (entretien et réparation sur autres bâtiments), pour 20 000 € à l'article 615232 (entretiens et réparations sur réseaux), pour 5 000 € à l'article 61558 (entretien et réparation sur autres biens mobiliers), pour 980 € à l'article 6168 (autres primes d'assurance), pour 500 € à l'article 6251 (voyages et déplacements), une diminution de 22 705 € à l'article 657382 (subventions de fonctionnement aux organismes divers) au profit de l'article 657364 (subventions de fonctionnement aux caisses des écoles) pour 22 705 €.

Soit un total des dépenses de fonctionnement de **69 813.78 €**.

Au titre des recettes réelles, sont prises en compte les augmentations par rapport aux prévisions du budget primitif, de la dotation de solidarité rurale (article 741121) pour 30 005 €, de la dotation de solidarité urbaine (article 741123) pour 66 539 €, de la dotation nationale de péréquation (article 741127) pour 11359 €, une diminution du FCTVA (article 744) pour 1 517.22 €, une diminution du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (article 732221) pour 6572 €, une diminution de la taxe sur la consommation finale d'électricité (article 73141) pour 30 000 €.

Soit un total des recettes de fonctionnement de **69 813.78 €**.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE la décision modificative n°1 au budget 2024, selon les équilibres suivants :

	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	316 062.59 €	316 062.59 €
Section de fonctionnement	69 813.78 €	69 813.78 €
TOTAL	385 876.37 €	385 876.37 €

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali (pouvoir remis à Mme MARCUZZI Jeannette), TRIoux Annick (pouvoir remis à M. SALIGOT Bruno), DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel (pouvoir remis à Mme GUIOT Christelle), STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique (pouvoir remis à M. ABDELOUAHED Olivier), DI GIULIO Cécile (pouvoir remis à Mme SCHUTT Sylvie), ADIMI Karim, GALAND Mélanie (pouvoir remis à Mme STIEVENARD Karine), PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël (pouvoir remis à Mme MERCIER Catherine)

Fait en séance les jour, mois et an susdits
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,



Bruno SALIGOT

La Secrétaire de séance,

Dominique RISBOURG.